



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 février 2021
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2020/0104(COD)

5856/21
ADD 1

CODEC 131
ECOFIN 89
REGIO 14
CADREFIN 47

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une facilité pour la reprise et la résilience (première lecture) - Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption de l'acte législatif = Déclaration commune

DECLARATION COMMUNE DU PARLEMENT EUROPEEN, DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION SUR L'ETABLISSEMENT D'OBLIGATIONS DE DECLARATION POUR PERMETTRE L'EMISSION D'OBLIGATIONS CONTRIBUANT A LA REALISATION D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX POUR L'INSTRUMENT "NEXT GENERATION EU"

La Commission rappelle l'ambition politique commune du pacte vert pour l'Europe. Dans ce cadre, elle souligne son ambition de lever, parmi les fonds qu'elle empruntera sur les marchés des capitaux pour répondre aux besoins de l'instrument "Next Generation EU", au moins 30 % par l'émission d'obligations contribuant à la réalisation d'objectifs environnementaux.

Les trois institutions conviennent d'étudier sérieusement la possibilité d'introduire des règles établissant des obligations de déclaration pour les États membres, afin de disposer d'informations pour déterminer si les fonds empruntés sur les marchés des capitaux contribuent à des objectifs environnementaux. La Commission s'efforcera de présenter une proposition législative en ce sens au cours du premier trimestre 2021.
